



Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant résiliation de l'engagement
du sapeur 1ère classe Baptiste
PLAINCHAMP du CSP ALBI

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions
des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité
intérieure,

VU la demande de cessation d'activité présentée par le sapeur 1ère
classe Baptiste PLAINCHAMP en date du 16 mai 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre d'ALBI,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de sapeur-pompier volontaire du sapeur 1ère classe Baptiste PLAINCHAMP du centre de secours principal d'ALBI à compter du 16 mai 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 18 JUIN 2015



Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.